

Appel à candidatures

La zone de secours Hainaut Centre,

et plus particulièrement son conseil de zone, conformément à l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours,

**constitue une réserve de recrutement pour sa zone de secours
de sapeurs-pompiers volontaires (h/f)**

Il y a lieu pour les candidats :

De remplir des **conditions préalables** fixées par l'arrêté royal du 19 avril 2014 en son article 37 :

- 1° être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- 2° être âgé de 18 ans au minimum ;
- 3° avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- 4° jouir des droits civils et politiques ;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6° être titulaire du permis de conduire B;
- 7° être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du cadre de base ou du cadre supérieur, tel que visé à l'article 35 ou faire partie d'une réserve de recrutement constituée par les communes appartenant à la zone ;
- 8° avoir son domicile à maximum 10 minutes d'un poste de secours de la zone.

Les conditions 1 à 7 susvisées doivent être remplies à la date de clôture des candidatures (15 janvier 2016 à minuit).

La condition 8 susvisée doit être remplie au moment de sa nomination. Pour cette condition, les 10min seront évaluées à l'aide de <https://maps.google.com/> dans des conditions normales de circulation.

Les postes de secours de la zone sont :

Poste de Secours	Rue	Numéro	Code Postal	Section
Binche	Rue de la Pépinière	57A	7130	Binche
Braine-le-Comte	Rue des Etats-Unis	11	7090	Braine-le-Comte
Chièvres	Rue de la Croix	112	7950	Bauffe
Dour	Avenue Victor Régnart	10	7370	Dour
Enghien	Rempart Saint-Christophe	37	7850	Enghien
La Louvière	Boulevard Roi Baudouin	1	7100	La Louvière
Mons	Rue des Sandrinettes	29	7033	Cuesmes
Quiévrain	Place du Ballodrome	1	7380	Quiévrain
Saint-Ghislain	Rue de l'Abattoir	17	7330	Saint-Ghislain
Soignies	Rue de la Senne	72	7060	Soignies

ZONE DE SECOURS HAINAUT CENTRE

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- le certificat d'aptitude fédéral visé à la condition 7, le cas échéant.

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être adressées, par lettre recommandée, au siège de la zone de secours, à l'attention de Monsieur le Président de zone, place Communale, 1 à 7100 LA LOUVIERE au plus tard le 15 janvier 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article 26 de l'arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs.

Le concours consiste en un entretien oral destiné à tester la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat avec la description de fonction et la zone.

Les lauréats sont versés dans une réserve de recrutement valable deux ans, renouvelable de maximum deux fois deux ans.

Pour être déclaré lauréat, le candidat doit obtenir au moins 60% au concours.

Les lauréats sont admis au stage de recrutement dans l'ordre du classement au concours. Le stagiaire doit, pendant la durée de son stage, obtenir son brevet d'ambulancier (brevet AMU).

La zone prend en charge les coûts pour l'obtention du brevet d'ambulancier.

À l'issue du stage et si l'évaluation est favorable, le stagiaire volontaire est nommé pour une période de 6 ans, renouvelable.

	<u>Description de fonction</u> Sapeur-pompier
Objectifs	<p>1. Effectuer les tâches exécutives opérationnelles dans le cadre des services d'incendie afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.</p> <p>2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours au bénéfice et au service à la population.</p>
Description	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.) pour assurer les missions de la zone de secours. Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et aux supports opérationnels liés à la lutte contre les incendies et les secours (ci-après dénommées des domaines d'activité opérationnelles). En outre, il exécute les missions du commandement et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules. Il porte les EPI indispensables à l'accomplissement des missions tels appareil respiratoire isolant, Tenue anti-gaz, etc.</p>
Tâches clefs et domaine d'activités	<p><u>Finalités clés</u></p> <p>1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u></p> <p>Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.</p> <p><u>Tâches possibles (non exhaustive) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme. - Sauver des personnes se trouvant en situation de danger notamment dans le cadre de l'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier, protéger leurs biens et assurer le support logistique des actions de sauvetage spécialisées. - Limiter la libération de substances nuisibles dans l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi que le support logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses. - Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses. - Assurer la permanence au dispatching de la zone et/ou à la garde téléphonique d'un poste de secours. <p>2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u></p> <p>Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.</p> <p><u>Tâches possibles (non exhaustives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, simulations, visites sur le terrain et formations permanentes et continuées, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone. <p>3. <u>Collaborateur administratif</u></p> <p>Participer à la collecte de données nécessaires au suivi administratif des interventions auxquelles il participe.</p> <p><u>Tâches possibles (non exhaustives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplir un rapport d'intervention, - Remplir au cours des opérations un formulaire d'attestation d'intervention.

ZONE DE SECOURS HAINAUT CENTRE

<p>Place dans l'organisation</p>	<p><u>La fonction est dirigée par :</u></p> <p>Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen (sergent, adjudant), mais peut, dans des situations d'intervention ou de casernement, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><u>La fonction ne dirige pas</u></p>											
<p>Autonomie</p>	<p><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution assignée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité. - L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission. - Le choix d'une meilleure solution si en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation rend la méthode de résolution assigné ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut être joignable à temps. - Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles. 											
<p>Cadre et conditions de travail</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Place dans l'organigramme</td> <td>Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est exécutant dans l'organisation de l'équipe d'incendie.</td> </tr> <tr> <td>Caractéristiques spécifiques</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Horaire de prestation irrégulier (H24) • Prestations le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels d'urgence sur base des disponibilités • Charges physiques et lourdes possibles </td> </tr> <tr> <td>Niveau</td> <td>Sixième année enseignement moyen professionnel</td> </tr> <tr> <td>Recrutement</td> <td>Cf. statut administratif et pécuniaire</td> </tr> <tr> <td>Période de stage</td> <td>Minimum 1 an après l'obtention du brevet B01 et maximum 5 ans</td> </tr> </table>	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est exécutant dans l'organisation de l'équipe d'incendie.	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Horaire de prestation irrégulier (H24) • Prestations le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels d'urgence sur base des disponibilités • Charges physiques et lourdes possibles 	Niveau	Sixième année enseignement moyen professionnel	Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire	Période de stage	Minimum 1 an après l'obtention du brevet B01 et maximum 5 ans	
Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est exécutant dans l'organisation de l'équipe d'incendie.											
Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Horaire de prestation irrégulier (H24) • Prestations le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels d'urgence sur base des disponibilités • Charges physiques et lourdes possibles 											
Niveau	Sixième année enseignement moyen professionnel											
Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire											
Période de stage	Minimum 1 an après l'obtention du brevet B01 et maximum 5 ans											